



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

33 bis, route du Crotoy
BP 40038
80120 RUE

Tél. : 03 22 27 86 94
siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr

Rue, le 24 novembre 2022

Claude HERTAULT, Président

à

L'équipe enseignante de chaque école
Aux agents intercommunaux
A tout utilisateur des bâtiments communautaires

NOTE D'INFORMATION - Pour affichage sur chaque site
Réf : 2022/D/4133-A

OBJET : Plan de sobriété énergétique

L'été 2022, historiquement chaud et sec, a rendu tout particulièrement perceptible l'accélération du dérèglement climatique. La guerre en Ukraine ajoute, à cela, des tensions internationales génératrices d'une forte inflation du prix des énergies.

Ce contexte montre que la montée en puissance de la transition énergétique de notre pays est un impératif.

Le gouvernement a sollicité les collectivités locales afin qu'elles contribuent à l'effort national attendu au travers d'un plan de sobriété énergétique.

Il est donc attendu la mobilisation de toutes et tous, acteurs différents, par des éco-gestes qui peuvent être les suivants :

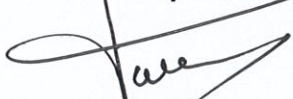
- ⇒ Dès que l'on quitte une pièce : fermer les portes/fenêtres, éteindre les éclairages/appareillages, fermer les robinets.
- ⇒ Aérer les locaux uniquement lorsque le bâtiment n'est pas équipé de dispositif de ventilation mécanique, pour le strict nécessaire et sur une durée courte de quelques minutes.
- ⇒ Remonter les stores intérieurs en quittant le local afin de faciliter le réchauffement par les apports solaires.
- ⇒ Signaler toute fuite d'eau et/ou dysfonctionnement de l'éclairage intérieur ou extérieur
- ⇒ Ne pas installer/brancher de radiateurs d'appoints sans l'accord préalable et le contrôle du service technique de la CCPM.

De son côté, l'intercommunalité a d'ores et déjà mis en place des mesures relatives :

- au chauffage de ses locaux (46 bâtiments),
- à la production d'eau chaude
- à la durée d'allumage des éclairages extérieurs, où quelques correctifs demeurent à apporter.

Un tableau synthétise en annexe les principales mesures en vigueur à ce jour. Des affiches à vocation pédagogique compléteront ces informations, pour aider à leur application par toutes et tous.

Le Vice-président,


Joël FARCY

Le Président,


Claude HERTAULT

Tableau des mesures au 24.11.22

Plan de sobriété énergétique CCPM - Données chiffrées			
Poste d'économie d'énergie	Levier	Type de local/situation	Applicable depuis le 09/11/2022
Chauffage (gaz, fuel, électricité)	Période de chauffe	Tous	1/11 au 1/05 - selon température extérieure
	Température	ECOLES + CRECHES	19°C
		SITES ADMINISTRATIFS CCPM	18°
		Circulations & sanitaires	16°C
		<u>Gymnases :</u>	-
		- salle de sport	12°C
		- vestiaires	16°C
		Nuit (18h-6h)+ entretien	16°C
		Vacances / non occupés	14°C
Eclairage extérieur	Durée de fonctionnement	Ecoles	lundi, mardi, jeudi vendredi 7h-8h30 17h-20h
		Siège de Rue	lundi au vendredi 5h45-8h 17h-20h
		Crèche de Rue - Nouvion = éclairage ext. Communal	lundi au vendredi 7h-8h30 17h-18h30
Eau chaude	Période de fonctionnement	Gymnase	Uniquement les week-ends + compétitions
		Autre bâtiment	Points d'eau chaude réservé au ménage des locaux (sauf crèche et maternelle)